



Masques : Foire aux questions (FAQ)

Mai 2022

1. Qu'est-ce qu'un masque?

Il existe sur le marché différents types de masques offerts au grand public. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) indique que : « Différents types de masques sont disponibles pour l'utilisation par le public. Les masques non médicaux, les masques médicaux et les respirateurs (p. ex. N95) peuvent tous être utilisés dans la collectivité. » L'ASPC précise aussi que « les masques médicaux et les respirateurs offrent une meilleure protection que les masques non médicaux » et qu'un respirateur porté dans la communauté n'a pas besoin de faire l'objet d'un « test d'ajustement » officiel, comme cela serait exigé dans des milieux professionnels.

2. Qu'est-ce qu'un masque non médical en tissu?

Ce sont des masques en tissu réutilisables et jetables, qui peuvent être achetés ou faits à la maison. Ils ne sont pas classés comme des équipements de protection individuelle (ÉPI). Contrairement aux masques chirurgicaux ou médicaux, ils ne répondent pas aux normes de certification.

L'ASPC donne le conseil suivant (c'est nous qui soulignons certains mots) : « Certains masques non médicaux peuvent contribuer à prévenir la propagation de la COVID-19 de la même manière que les masques médicaux si les conditions suivantes sont respectées :

- Bon ajustement et utilisation correcte;
- Plusieurs couches, dont au moins 2 épaisseurs de tissus perméables à l'air, mais tissés serrés, comme du coton; **et**
- Couche intermédiaire véritablement filtrante;

En général, même si les masques non médicaux peuvent aider à prévenir la propagation de la COVID-19, **les masques médicaux et les respirateurs offrent une meilleure protection**. Quel que soit le type de masque choisi, **un bon ajustement favorise une meilleure efficacité.** »

L'ASPC **ne recommande pas** l'utilisation de cache-cous, de foulards ou de bandanas, parce qu'ils :

- ne comprennent pas de couche filtrante;
- ne sont pas faits de matériaux efficaces;
- risquent de se déplacer ou de glisser;
- ne sont pas bien attachés à la tête ou aux oreilles;
- sont difficiles à enlever sans vous contaminer.

Remarque : Si un respirateur (par exemple, un masque N95) est nécessaire pour se protéger contre un risque professionnel précis, il est considéré comme un EPI; par

*Pour les espaces de travail (autres que les espaces d'enseignement), si vous interagissez avec des collègues qui ne portent pas de masque, maintenez une distance physique de 2 mètres dans la mesure du possible, assurez-vous que votre masque est bien ajusté et portez une protection oculaire. Cela ne s'applique pas aux interactions brèves.

conséquent, des exigences d'ajustement et autres exigences du programme de respirateur doivent être respectées. Vous trouverez de plus amples informations sur les EPI et leur utilisation correcte sur le campus dans le document de York intitulé [Directives sur la santé et la sécurité pendant la pandémie de COVID-19](#). Pour obtenir de plus amples informations et si vous avez des questions connexes, veuillez contacter hsewb@yorku.ca.

3. Quand devrais-je porter un masque?

Toute personne entrant dans un espace intérieur sur la propriété de l'Université York, y compris tous les campus, les lieux de travail et les bureaux satellites, **doit porter un masque qui recouvre complètement sa bouche, son nez et son menton. Les masques sont obligatoires dans tous les espaces intérieurs.**

Veuillez porter votre masque lorsque vous entrez dans un bâtiment et pendant toute la durée de votre visite. Les espaces universitaires intérieurs comprennent : les halls d'entrée, les ascenseurs, les couloirs et les corridors, les cages d'escalier, les toilettes, les bureaux des services, les cafétérias et les salles à manger, les espaces communs des résidences, les salons d'étude, les salles de réunion, les salles de classe, les laboratoires de recherche et d'enseignement, les bureaux partagés ou en espace ouvert, et d'autres lieux utilisés en commun.

À partir de mars 2022, sauf indication contraire dans certaines zones, York n'exige pas mais continue d'encourager la distanciation physique lorsque possible, tout particulièrement lorsqu'on retire son masque (par exemple, pour manger ou boire). Nous continuerons à inciter toutes les personnes à garder leurs distances des autres peu importe le contexte. Les questions d'espace personnel se sont accentuées pendant la pandémie.

4. Qui est exempté du port du masque à l'Université?

Les personnes exemptées de l'obligation de porter un masque sont les suivantes :

- les enfants âgés de moins de deux ans;
- les personnes ayant des conditions médicales sous-jacentes qui les empêchent de porter un masque;
- les personnes qui ne sont pas en mesure de mettre ou de retirer un masque sans aide; les personnes faisant l'objet de mesures d'adaptation en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, ou les personnes qui ont besoin de mesures d'adaptation conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario qui interdit le port d'un masque.

Certains secteurs universitaires peuvent avoir d'autres pratiques spécifiques qui relèvent des directives provinciales et/ou des exigences opérationnelles. Pour tout renseignement, veuillez contacter hsewb@yorku.ca.

5. Dois-je porter un masque lorsque j'enseigne?

Oui, le port d'un masque est obligatoire dans tous les espaces intérieurs et pendant toute la durée du séjour. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, si le port d'un masque entrave l'efficacité d'une activité d'enseignement, il peut être temporairement retiré. Sauf indication contraire dans certaines zones, York n'exige pas, mais continue d'encourager la distanciation physique lorsque possible. Si un masque doit être retiré pendant l'enseignement, nous vous incitons à maintenir une distance physique de 2 mètres avec les autres dans la mesure du possible. Veuillez remettre le masque dès que possible. Il faut s'efforcer de porter un masque dans tous les environnements intérieurs.

6. Si je suis dans un bureau privé ou un autre espace sécurisé, dois-je porter un masque?

Le port d'un masque est obligatoire dans tous les espaces intérieurs et pendant toute la durée du séjour. Cependant, lorsqu'une personne est **seule** dans un espace sécurisé et fermé, tel qu'un bureau privé, le masque peut être temporairement enlevé tant que la porte est fermée (par exemple, pour manger). Si la porte est ouverte, le masque doit être porté. Le masque doit être mis dès que vous vous trouvez avec une autre personne dans un espace fermé.

7. Dois-je porter un masque dans un bureau à cloisons ou dans un espace de travail partagé?

Le port d'un masque est obligatoire à l'intérieur et pendant toute la durée du séjour. Toutefois, il peut être temporairement retiré pour des raisons de santé urgentes. York n'exige pas (sauf dans certaines zones), mais continue à encourager la distance physique dans la mesure du possible. Cela est particulièrement recommandé quand les masques sont retirés (par exemple, pour manger ou boire). York encourage tous les membres de la communauté à consommer de la nourriture et des boissons dans les zones de restauration désignées, déterminées par chaque secteur du campus. La signalisation doit indiquer les mesures de santé publique mises en place pour les espaces de restauration.

8. Dois-je porter un masque dans les salles de réunion?

York exige que tout le monde porte un masque dans tous les lieux intérieurs, y compris les salles de réunion. Si un masque doit être temporairement retiré pendant une

réunion, nous recommandons de maintenir une distance physique de 2 mètres avec les autres dans la mesure du possible, et de remettre le masque dès que possible. Vous pouvez également sortir de la salle de réunion pour retirer temporairement votre masque et le remettre avant de revenir.

9. Dois-je porter un masque dans un véhicule universitaire?

York exige que tous les membres du personnel (conducteurs et passagers) conduisant ou utilisant les véhicules de l'université soient masqués, qu'ils en soient propriétaires ou locataires. Il est conseillé de demander aux passagers de s'asseoir à l'arrière afin de maintenir une distance physique. Lorsque les personnes sont seules dans un espace sécurisé et fermé, tel qu'un véhicule, le masque peut être temporairement retiré. Le masque doit être remis si une autre personne entre dans le véhicule. Veuillez continuer à nettoyer et désinfecter correctement le véhicule, le cas échéant.

- Envisagez de demander aux passagers de s'asseoir à l'arrière pour maintenir une distance physique.
- Pensez à améliorer la circulation de l'air en utilisant le système de climatisation du véhicule et en ouvrant les fenêtres.
- Évitez l'option d'air recyclé.

10. En tant qu'étudiant ou étudiante, dois-je porter un masque dans un espace d'enseignement (c'est-à-dire une salle de classe ou un laboratoire)?

Les étudiantes et les étudiants sont tenus de porter un masque dans tous les espaces intérieurs, y compris les salles de classe et les laboratoires, à moins qu'une exemption ne s'applique. Veuillez consulter la FAQ « Qui est dispensé de porter un masque à l'Université? » À partir du trimestre d'hiver 2022, manger et boire n'est pas **permis** dans les espaces d'enseignement, sauf si cela est nécessaire pour des raisons de santé urgentes. Soyez respectueux envers les personnes qui ont des exemptions approuvées.

11. Un masque peut-il être retiré temporairement?

Les masques peuvent être temporairement retirés dans un espace intérieur dans les circonstances suivantes et seulement quand les directives de santé publique le permettent :

- pour recevoir des services qui nécessitent le retrait du masque;
- pour participer à une activité sportive ou de conditionnement physique;
- pour se produire (ou répéter) dans une production cinématographique ou télévisuelle ou dans un concert, un événement artistique, une représentation théâtrale ou toute autre représentation approuvée par York;

- pour consommer activement de la nourriture ou des boissons dans des lieux désignés pour les repas ou pour prendre des médicaments. Sauf indication contraire de la zone, York n'exige pas, mais continue à encourager le maintien de la distance physique lorsque possible, particulièrement lors du retrait du masque (par exemple, pour manger ou boire).
- Lorsqu'une personne est **seule** dans un espace sécurisé et fermé, tel qu'un bureau privé, le masque peut être temporairement enlevé pendant que la porte est fermée (par exemple, pour boire ou pour manger). Si la porte est ouverte, ou si quelqu'un entre dans la pièce, le masque doit être remis.
- Il n'est pas permis de manger et de boire dans les espaces d'enseignement, sauf dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pour prendre une gorgée d'eau ou pour avaler une petite quantité de nourriture pour des raisons de santé urgentes (par exemple, en cas d'hypoglycémie ou pour prendre des médicaments).
- Quand cela est nécessaire pour des raisons de santé et de sécurité.

12. Que faire si je ne peux pas porter de masque?

L'Université York exige que tous les membres des corps professoral et enseignant, de la communauté étudiante et du personnel portent un masque sur nos campus. Si vous n'êtes pas au courant de cette exigence, veuillez la consulter ici : [Protocole de l'Université York sur les masques.](#)

Cependant, si vous souffrez d'une maladie, d'une incapacité ou d'une déficience qui affecte votre capacité à porter un masque et que vous avez besoin d'une adaptation, veuillez contacter :

- **Membres du personnel et du corps professoral** : veuillez contacter Health, Safety and Employee Well Being à leur adresse courriel confidentielle : ewb@yorku.ca et informez-en votre gestionnaire ou votre doyen associé.
***Veuillez noter que vous n'êtes pas tenu de divulguer votre état de santé à votre superviseur ou gestionnaire.**
- **Membres de la communauté étudiante** : veuillez contacter les Services en accessibilité (SAS) par courriel à l'adresse suivante : sasreg@yorku.ca pour tout besoin d'adaptation, y compris liés aux masques
 - Lorsqu'une mesure d'adaptation a été approuvée, les SAS et le bureau facultaire collaboreront étroitement sur un plan de mise en œuvre et veilleront à ce que les professeurs et les enseignants concernés en soient informés.

- D'autres options peuvent être incorporées dans le plan de mise en œuvre, comme des écrans faciaux, des pauses sans masque et la distanciation physique.

Les mesures d'adaptation approuvées pour les employés ou les étudiants qui incluent une exemption de masque tiendront compte des facteurs de préjudice injustifié et de sécurité communautaire. Sauf indication contraire de la zone, York n'exige pas, mais continue à encourager la distanciation physique lorsque possible. Il est particulièrement encouragé de retirer les masques (par exemple, pour manger ou boire).

13. Dois-je porter un masque lorsque je suis à l'extérieur?

Lorsque nous portons un masque bien ajusté, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, nous nous protégeons et nous protégeons les autres. York encourage les membres de la communauté à porter un masque à l'extérieur lorsqu'il n'est pas possible de maintenir une distance physique (par exemple, lors d'une mise en rang ou d'un rassemblement où il n'est pas possible de maintenir une distance physique de 2 mètres avec les autres).

14. Quelles sont les qualités d'un bon masque?

Pour reprendre les plus récents conseils de l'Agence de la santé publique du Canada ([ASPC](#)), « choisissez le respirateur ou le masque de la meilleure qualité et le mieux ajusté qui est à votre disposition. Vous pouvez utiliser des respirateurs, des masques médicaux et des masques non médicaux dans la communauté ».

L'ASPC précise en outre : « En général, même si les masques non médicaux peuvent aider à prévenir la propagation de la COVID-19, les masques médicaux et les respirateurs offrent une meilleure protection. Quel que soit le type de masque choisi, un bon ajustement favorise une meilleure efficacité. »

Les masques médicaux et les respirateurs (p. ex. N95) sont en vente un peu partout. Leurs matériaux de fabrication peuvent varier, mais ils doivent respecter les normes de filtration établies pour être vendus en tant que masques médicaux et respirateurs au Canada.

Les informations suivantes sont tirées du site de l'ASPC : L'efficacité des masques non médicaux pour aider à prévenir la propagation de la COVID-19 varie grandement et dépend des matériaux utilisés, de la fabrication, de l'ajustement et de leur utilisation

appropriée. Certains sont aussi efficaces que les masques médicaux si les conditions suivantes sont respectées :

Un bon ajustement et une utilisation appropriée;

- Plusieurs couches, dont au moins 2 épaisseurs de tissus perméables à l'air, mais tissés serrés, comme du coton; **et**
- Une couche intermédiaire véritablement filtrante.

L'utilisation d'un filtre comme couche intermédiaire dans un masque non médical peut permettre de bloquer les particules respiratoires infectieuses plus petites.

Vous pouvez ajouter un filtre à votre masque non médical en :

- insérant un tissu filtrant tel que le polypropylène non tissé comme couche intermédiaire
- insérant un filtre jetable dans la poche située à l'intérieur du masque.
 - o Les filtres peuvent être achetés ou fabriqués à la main à l'aide d'un morceau de tissu filtrant.

Vous pouvez laver plusieurs fois les masques réutilisables avec une couche filtrante intégrée.

Changez les filtres jetables en suivant les instructions du fabricant. Retirez-les du masque avant de le laver.

Quel que soit le type de masque que vous utilisez, un masque doit être bien ajusté pour être efficace.

- Les masques avec une barrette nasale flexible s'ajustent plus facilement sur le nez;
- L'ajustement du masque peut varier en fonction de la taille et des caractéristiques de votre visage;
- Les masques munis d'attaches ou de bandes qui passent derrière la tête peuvent être mieux ajustés.
 - o Si vous choisissez un masque avec des boucles d'oreille, utilisez-en un avec des boucles réglables ou utilisez les conseils ci-dessous pour un meilleur ajustement.

Les masques respiratoires sont conçus pour épouser la forme du visage, ce qui peut permettre un meilleur ajustement qu'un masque médical ou un masque non médical.

Un masque qui épouse bien la forme du visage doit :

- être suffisamment grand pour recouvrir complètement et confortablement le nez, la bouche et le menton sans ouvertures et sans laisser passer de l'air par les côtés;
- être fixé solidement à la tête à l'aide d'attaches, de bandes ou de boucles aux oreilles;
- être confortable et ne pas nécessiter d'ajustements fréquents;
- conserver sa forme après le lavage et le séchage (pour les masques non médicaux réutilisables seulement).

Voici quelques façons d'améliorer l'ajustement de votre masque :

- ajuster les attaches ou boucles aux oreilles;
- ajuster la barrette nasale;
- nouer les boucles latérales et retourner les côtés du masque vers l'intérieur pour qu'il soit à plat;
- utiliser un ajusteur de masque ou un support de masque.
 - Un support de masque est un dispositif flexible porté avec un masque pour améliorer son ajustement
 - Les supports et les ajusteurs de masque sont généralement en plastique ou en silicone.
- superposer un masque non médical en tissu bien ajusté et un masque jetable :
 - Le masque en tissu rapprochera les bords du masque jetable de votre visage;
 - assurez-vous de pouvoir respirer facilement lorsque vous portez deux masques;
- gardez les poils faciaux rasés ou courts (dans le cas d'une barbe), afin que le masque épouse mieux la forme de votre visage.

L'ASPC **ne recommande pas** l'utilisation de cache-cous, de foulards ou de bandanas, parce qu'ils :

- ne comprennent pas de couche filtrante;
- ne sont pas faits de matériaux efficaces;
- risquent de se déplacer ou de glisser;
- ne sont pas bien attachés à la tête ou aux oreilles;
- sont difficiles à enlever sans vous contaminer.

Apprenez-en plus : [Utilisation du masque contre la COVID-19 : Comment bien ajuster votre masque](#)

15. L'Université York fournit-elle des masques aux personnes qui viennent sur les campus?

Non. Tous les membres de la communauté sont tenus d'apporter leur propre masque de bonne qualité sur les campus. Toutefois, si vous êtes sur le campus et que vous vous rendez compte que vous avez oublié, perdu, sali ou endommagé votre masque, des masques médicaux et/ou des N95 seront offerts pour achat à la librairie (campus Keele) ou dans les distributeurs automatiques des deux campus. Pour trouver le distributeur automatique le plus proche, veuillez consulter cette [carte](#).

Dans la mesure où les stocks le permettent, des masques seront mis gratuitement à la disposition des membres de la communauté sur les deux campus, notamment des masques N95, KN95, des masques médicaux de niveau 2 et 3, ainsi que des masques en tissu à trois couches regroupés avec des masques de procédure. Du matériel éducatif sera mis à disposition avec les différentes options de masques pour assurer une utilisation correcte.

Les distributeurs automatiques sont équipés avec des lecteurs de carte YU et les masques sont vendus à un coût minime aux détenteurs de cartes YU valides. Les recettes des ventes de masques aux distributeurs seront versées à un programme de recyclage des masques jetables. Des informations sur la manière d'ajouter des fonds sur votre compte sont disponibles sur le [site Web YU-card](#) (en anglais seulement).

Si un respirateur (par exemple, N95) est nécessaire et utilisé contre un risque professionnel précis, il est considéré comme un équipement de protection individuelle (EPI). Si un masque (par exemple, N95) est requis comme EPI (voir la question 11 ci-dessus), l'Université York fournit au personnel de tels masques/respirateurs dans le cadre des exigences du poste.

16. Est-il recommandé de porter un masque ou un respirateur muni de soupapes ou de valves d'expiration?

Les autorités de santé publique **ne recommandent pas** les [masques munis de valves d'expiration](#) parce que les gouttelettes respiratoires de la personne qui le porte peuvent se répandre dans la pièce. Par conséquent, ils ne protègent **pas** les autres personnes et ne limitent pas la propagation de la COVID-19.

17. L'utilisation de masques en plastique transparent est-elle recommandée?

Selon le Bureau de santé publique de Toronto, les « [masques en plastique](#) ne protègent pas les autres de vos particules respiratoires parce qu'ils ne sont pas bien ajustés au visage. » Toutefois, selon le gouvernement du Canada, certains masques non médicaux dotés de fenêtres transparentes peuvent être utilisés dans certaines

situations, notamment avec des personnes malentendantes et durant des interactions avec une personne qui lit sur les lèvres et dans des contextes où l'expression faciale est une partie importante de la communication.

18. Comment porter, enlever ou nettoyer un masque?

Veuillez consulter la [fiche d'information sur les masques](#) de l'Université York pour plus d'information à ce sujet.

19. Pourquoi porter un masque?

Le port d'un masque est un moyen d'empêcher ses gouttelettes respiratoires de contaminer les autres ou de se poser sur des surfaces. En matière de santé publique, le port d'un couvre-visage peut réduire le risque que d'autres personnes entrent en contact avec vos gouttelettes respiratoires. Lorsque vous portez un masque, vous signalez également aux autres personnes que vous faites votre part pour les protéger contre la COVID-19.

20. Puis-je porter un écran facial au lieu d'un masque?

Selon le [Bureau de la santé publique de Toronto](#) et l'[ASPC](#), un écran facial n'est pas une alternative à un masque. Les écrans faciaux et les lunettes de protection sont surtout utilisés pour protéger les yeux de la personne qui les porte et ils peuvent être utilisés en plus d'un masque. Les lunettes de protection ne couvrent pas le nez et la bouche. Les écrans faciaux ne sont pas aussi efficaces pour vous protéger, vous et les personnes qui vous entourent, des gouttelettes respiratoires.

Quand une protection oculaire fait partie des exigences EPI d'une tâche, elle est fournie par le responsable de secteur ou l'employeur. Veuillez consulter les [Directives sur la santé et la sécurité pendant la pandémie de COVID-19](#).

Si vous souffrez d'une maladie, d'une incapacité ou d'une déficience qui affecte votre capacité à porter un masque et que vous avez besoin d'une adaptation, veuillez contacter :

- **Membres du personnel et du corps professoral** : veuillez contacter Health, Safety and Employee Well Being à leur adresse courriel confidentielle : ewb@yorku.ca et informez-en votre gestionnaire ou votre doyen associé.
***Veuillez noter que vous n'êtes pas tenu de divulguer votre état de santé à votre superviseur ou gestionnaire.**
- **Membres de la communauté étudiante** : veuillez contacter les Services en accessibilité aux étudiants à : sasreg@yorku.ca.

21. Que dois-je faire si l'un de mes collègues, étudiants ou camarades de classe ne porte pas son masque?

N'oubliez pas qu'ils peuvent nécessiter des mesures d'adaptation en raison d'un problème médical ou d'un handicap ou d'une exemption qui les empêche de porter un masque. Nous demandons aux membres de la communauté de faire preuve de discernement et de patience s'ils constatent qu'un autre membre de la communauté ne porte pas un masque.

Dans ce cas, nous vous encourageons à observer **une distanciation physique de 2 mètres et portez votre masque** afin de promouvoir la santé publique et d'aider toute personne qui ne porte pas de masque. Si vous avez besoin de retirer temporairement votre masque alors que vous êtes dans une salle de classe où ne pouvez pas maintenir une distance physique des autres personnes, veuillez sortir de la salle de classe et aller dans un local où vous pourrez maintenir une distance physique sécuritaire avant de retirer temporairement votre masque.

Veuillez également vous référer au document « conseils pour aborder les questions de santé et de sécurité » sur la page [Promesse envers le bien-être de la communauté](#) pour obtenir des conseils et un appui sur ce sujet et bien d'autres. Vous pouvez également vous adresser à votre doyen associé, à votre responsable ou à votre gestionnaire pour obtenir de l'aide. Les doyens associés, les responsables ou les gestionnaires peuvent toujours contacter l'agent de santé et de sécurité de leur zone et/ou les conseillers en santé et sécurité de HSEWB au besoin. Les étudiants doivent consulter la page [« Promesse envers le bien-être de la communauté »](#) du site Web Mieux ensemble.

Si un conflit survient, il doit être résolu à la source dans la mesure du possible, de manière rapide et informelle, en respectant les droits et la vie privée de tous les membres de la communauté. Si de telles tentatives informelles de résolution d'un conflit s'avèrent infructueuses, inappropriées ou si le conflit persiste, les parties doivent demander conseil et/ou soutien à une personne de leur département ou de leur faculté chargée de répondre aux questions et préoccupations relatives au retour sur les campus.

Les services de sécurité de York ne doivent être contactés que quand il existe une menace immédiate pour la sécurité personnelle qui ne peut être résolue par d'autres méthodes. Veuillez consulter le document [Façons d'aborder les conflits ou les préoccupations](#) pour plus d'information.

22. Comment puis-je me protéger si des collègues ou camarades de classe ne portent pas de masque?

Mettez toujours en pratique les mesures de santé et de sécurité suivantes :

- Pratiquez la distanciation physique dans la mesure du possible;
- Portez votre propre masque bien ajusté.
- Respectez les autres mesures de santé publique comme le lavage fréquent des mains et une bonne étiquette respiratoire;

Si vous êtes un employé (par exemple, un membre du personnel, du corps professoral ou du corps enseignant) et que vous avez des questions et des inquiétudes liées à la COVID-19, veuillez contacter votre doyen associé, votre responsable ou votre gestionnaire pour de l'aide. Les étudiants et étudiantes peuvent s'adresser à sasreg@yorku.ca.

Toutes les questions générales peuvent être adressées à Health, Safety and Employee Well-Being à l'adresse : hsewb@yorku.ca.

Références :

- [Directives de santé et de sécurité durant la pandémie de COVID-19](#)
- [Utilisation du masque contre la COVID-19 : Conseils aux collectivités](#)
- [Toronto Public Health: Use of Face Masks Fact Sheet](#) (en anglais seulement)
- [Toronto Public Health – COVID-19 Guidance : Post-Secondary Schools](#) (en anglais seulement)